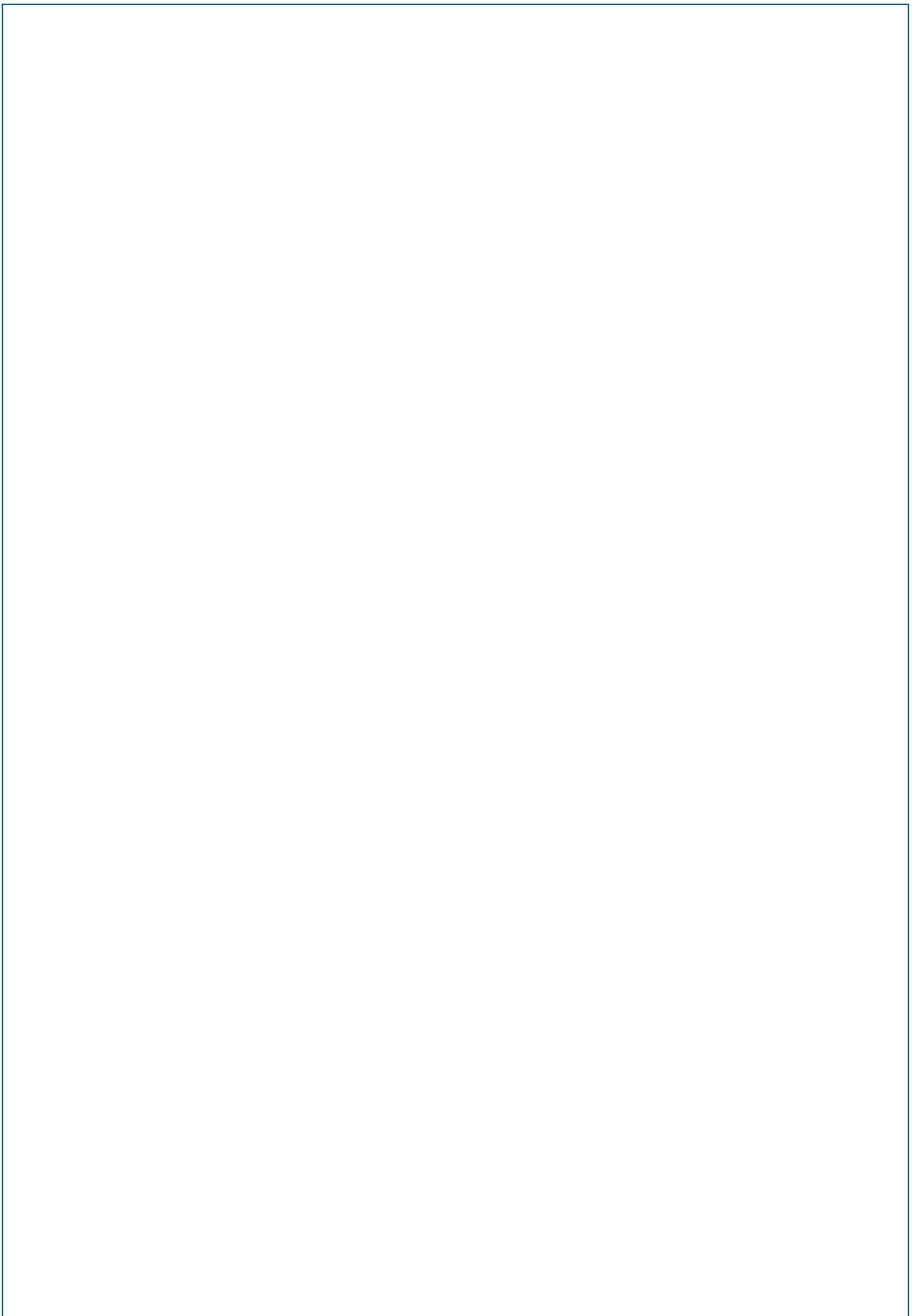




FONDATION CHARLES DE GAULLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2015



AVANT-PROPOS

Chargée de faire connaître en France et à l'étranger l'action et l'œuvre du général de Gaulle, patrimoine commun de tous les Français, la Fondation Charles de Gaulle déploie une activité intense pour remplir sa mission d'intérêt national. L'année 2015 en constitue, une fois de plus, le témoignage comme le montre la diversité des actions entreprises pour rappeler à nos contemporains, et plus spécialement aux jeunes, la place que de Gaulle a occupée dans l'Histoire et pour montrer toute l'actualité de sa réflexion.

Comme le Général avait su, en son temps, utiliser les nouvelles technologies de l'information pour appuyer son action, une modernisation du site internet www.charles-de-gaulle.org a donc été entreprise ; elle se prolongera en 2016. Avec une fréquentation journalière moyenne de 3500 visiteurs, ce site réclamait en effet une refonte en profondeur pour s'adapter notamment aux nouveaux supports multimédias.

Dans le contexte particulier de l'année 2015, il est également apparu que le message gaullien avait vocation à apporter une contribution au développement d'une citoyenneté bien comprise. Afin d'agir plus résolument en direction des jeunes, la Fondation a ainsi entrepris de se rapprocher de l'association *Ami, entends-tu ?*, qui a réalisé en 2015 un spectacle consacré aux Compagnons de la Libération, et de développer une nouvelle dynamique de projets. Par ailleurs, les liens avec l'Éducation nationale ont été resserrés pour proposer au monde éducatif des produits pédagogiques répondant pleinement à ses attentes.

Sur le plan scientifique, les événements organisés ont permis de répondre à l'ambition d'offrir, au travers de la recherche sur de Gaulle, un espace de dialogue non-partisan, propice au débat d'idées. Avec le concours de son Conseil scientifique, les divers colloques, journées d'études et séminaires organisés ont été très suivis, tandis que la revue *Espoir* a poursuivi l'adaptation de sa ligne éditoriale en s'ouvrant à des contributions sur des débats contemporains sans négliger les articles historiques.

Présente sur la scène internationale, la Fondation a également poursuivi sa mission en France visant à consolider le développement des lieux de mémoire gaulliens fréquentés chaque année par environ 250 000 visiteurs.

Ces nombreuses actions, souvent peu médiatisées, s'appuient sur une vie interne bien réelle qui s'exprime au sein de la Convention Charles de Gaulle et des Amis de la Fondation. Elles sont rendues possibles grâce au soutien des services de l'État, de ses partenaires économiques, et à une gestion rigoureuse et claire des ressources ainsi rassemblées.

Ce rapport d'activités a pour objet de faire mieux comprendre le rôle de la Fondation Charles de Gaulle et de montrer que, partout où elle entreprend une action, elle agit au service de la France, en toute indépendance et avec une haute conscience de l'héritage dont elle est porteuse.

SOMMAIRE

I – La Fondation Charles de Gaulle, une institution de référence dans le domaine de la mémoire et de la transmission

- 1) Le 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale – l'exposition « Churchill-de Gaulle »
- 2) Les expositions itinérantes
- 3) Les activités pédagogiques de la Fondation
- 4) Les nouvelles technologies au service de la mémoire du général de Gaulle

II – L'ouverture et la contribution aux débats d'idées

- 1) Colloques et conférences
- 2) La revue *Espoir*
- 3) Les Amis de la Fondation Charles de Gaulle

III – Le rayonnement international de la Fondation au service de la France

- 1) La saison mémorielle franco-britannique
- 2) Le programme d'échanges franco-chinois de « personnalités d'avenir »
- 3) La visite du président ivoirien, Alassane Ouattara

IV – Les lieux de mémoire gaulliens

- 1) La Boiserie, demeure familiale du général de Gaulle (Colombey)
- 2) Le Mémorial Charles de Gaulle de Colombey
- 3) La maison natale à Lille (Nord)
- 4) L'Historial Charles de Gaulle (Paris)

V – Les partenaires de la Fondation Charles de Gaulle

- 1) Les services de l'État
- 2) Le club d'entreprises
- 3) Les autres partenaires

Annexes

- 1) Les statuts de la Fondation
- 2) Les moyens financiers et la gestion de la Fondation
- 3) Le Conseil d'administration
- 4) Le Conseil scientifique
- 5) L'équipe de la Fondation

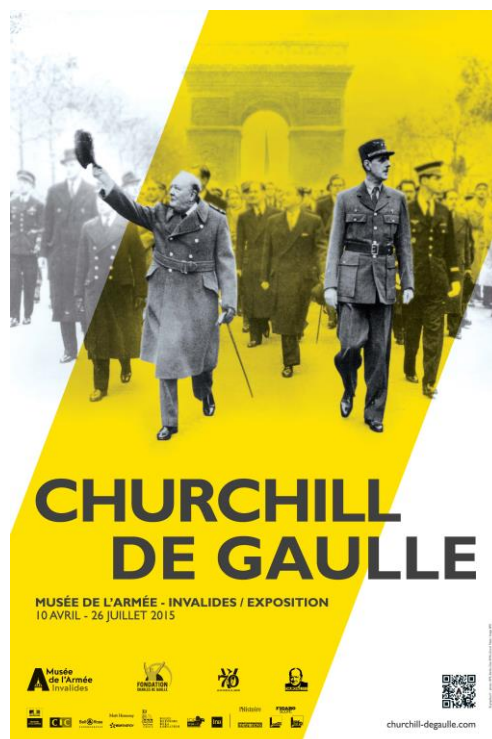
I – La Fondation Charles de Gaulle, une institution de référence dans le domaine de la mémoire et de la transmission

1) Le 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale et l'exposition « Churchill-de Gaulle »

L'exposition « Churchill-De Gaulle », coproduite par la Fondation et le Musée de l'Armée, a constitué le cœur de la saison mémorielle de la Fondation Charles de Gaulle.

Cette exposition, organisée dans le double cadre du 70^{ème} anniversaire de la Libération de la France et du 50^{ème} anniversaire de la mort de Churchill, avait pour ambition célébrer l'entente franco-britannique et de faire découvrir l'univers de ces deux personnalités hors du commun qui ont traversé ensemble l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale. Grâce à de nombreux documents et objets, souvent présentés pour la première fois au public, elle a permis d'éclairer la relation singulière qui existait entre les deux hommes, à la fois compagnons d'armes et frères ennemis. Placée sous le Haut Patronage du Président de la République française et de Sa Majesté la Reine Élisabeth II, elle s'est placée parmi les plus fréquentées des expositions temporaires présentées au Musée de l'Armée et a accueilli plus de 53 500 visiteurs malgré un contexte général de baisse de la fréquentation des musées parisiens en 2015.

Un catalogue éponyme, abondamment illustré réunit les signatures des historiens spécialistes et des responsables des institutions de mémoire dédiées à Churchill et de Gaulle, anglo-saxons et français, ainsi que celles de certains descendants des deux hommes.



2) Les expositions itinérantes

Comme porteur de projets, la Fondation Charles de Gaulle a su démontrer, ces dernières années et à différentes reprises, ses compétences dans l'organisation d'expositions destinées au grand public. Malgré les difficultés liées essentiellement à la conjoncture économique, la location des expositions itinérantes s'est maintenue à un niveau légèrement supérieur à l'année précédente : une trentaine de municipalités et associations gaullistes les ont réservées tout au long de l'année 2015.

La Fondation propose 5 formats d'expositions autour de 4 thématiques différentes :

- « Charles de Gaulle (1890-1970) »
- « De Gaulle, de l'Appel à la Libération »
- « De Gaulle-Adenauer : les bâtisseurs de l'amitié franco-allemande »
- « 1943 : la Libération de la Corse »

Ces expositions ont rencontré un franc succès, et particulièrement autour du 18 juin où elles ont pu donner plus de relief aux commémorations organisées par certaines municipalités à cette occasion.

Liste non exhaustive des villes qui ont accueilli les expositions itinérantes en 2015 :

MOURMELON-LE-GRAND (51400), LA MOTTE-SERVOLEX (73292), CHARVIEU-CHAVAGNEUX (38230), PARMAN (95620), SISTERON (04200), MONT-SUR-GUESNES (86420), PIERREFITTE (93380), SAINT-LEU-LA-FORÊT(95320), CALAIS (62100), COMITE DE JUMELAGE DE LA REGION DE CHEMILLE AVEC LA VILLE D'ASPACH (ALLEMAGNE), SOMNECAISE (89110), SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (95270), CHALON-SUR-SAÔNE (71321), NOGENT-SUR-MARNE (94130), LA ROCHE-SUR-FORON (74800), SAINT-CYR-L'ECOLE (78211), INSET DUNKERQUE (59379), CHALLES-LES-EAUX (73190), BACCARAT (54120), ROCHEFORT-DU-GARD (30650), OFFICE DE TOURISME CHÂTEAUBRIANT (44146).

3) Les activités pédagogiques de la Fondation

Faire connaître le rôle, les actions et l'œuvre du général de Gaulle auprès des jeunes est l'une des missions prioritaires de la Fondation Charles de Gaulle. La participation au jury du Concours national de la Résistance et de la Déportation ainsi que l'élaboration de la brochure nationale mobilise les deux professeurs travaillant à la Fondation. Ces derniers veillent également à coordonner leurs actions pédagogiques avec celles des autres lieux de mémoire gaulliens (Maison natale de Lille, Mémorial à Colombey et Historial aux Invalides).

La Fondation Charles de Gaulle a choisi d'intensifier en 2015 ses actions de terrain à destination de la jeunesse. A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 Juin, le pilote de cette série « L'Appel du 18 Juin 1940 : Pourquoi ? Comment ? » a été largement relayé *via* le site internet www.charles-de-gaulle.org et les réseaux sociaux.



Toujours dans cette optique, la Fondation a décidé d'apporter son appui matériel et moral à la jeune association Ami, entends-tu ?, productrice du spectacle éponyme autour des parcours de Compagnons de la Libération, dont les deux représentations ont eu lieu les 8 et 9 mai derniers dans la Cour d'Honneur des Invalides et ont rencontré un franc succès.

Dans le cadre de ces commémorations du 70^{ème} anniversaire de la Libération du territoire et de la victoire contre le nazisme, près de 200 jeunes (lycéens, volontaires du Service civique, membres de l'OFAJ) ont pu participer activement aux cérémonies du 8 mai à Paris, découvrir l'exposition « Churchill-De Gaulle ». Ils ont notamment été invités à réfléchir autour du thème de l'engagement à l'occasion d'un dialogue avec le colonel Fred Moore, dernier chancelier de l'Ordre de la Libération, puis en assistant à une des représentations du spectacle réalisé par l'association Ami entends-tu ?.

La Fondation Charles de Gaulle héberge désormais en son sein l'association Ami entends-tu ? avec laquelle elle entend multiplier les initiatives à vocation pédagogique à destination du jeune public. Ainsi, le 9 novembre, à l'occasion du 45^{ème} anniversaire du décès du général de Gaulle, près de 150 jeunes, venus des académies de Paris et de Reims ont pu bénéficier d'un programme adapté mêlant visite du Mémorial et de La Boiserie, participation aux commémorations et conférence sur le thème « De Gaulle,



une vie d'engagements », animée par l'historienne Frédérique Neau-Dufour et un des biographes du général de Gaulle, Éric Roussel.

A l'heure où l'école entre dans l'ère du numérique, la Fondation Charles de Gaulle a également entamé une réflexion globale sur la numérisation de ses ressources (pérennisation de ses expositions) et la création de nouvelles productions digitales à destination des plus jeunes, disponibles non seulement sur son site internet mais également via les réseaux sociaux (Facebook, twitter). La fin de l'année 2015 a ainsi également été l'occasion de définir le contour d'un projet de site internet éducatif autour de parcours de Compagnons de la Libération, toujours avec l'association Ami entends-tu ? et en partenariat avec le Musée de l'Ordre de la Libération.

4) Les nouvelles technologies au service de la mémoire du général de Gaulle



a) La refonte de site internet de la Fondation, un projet d'envergure pluriannuel :

Depuis quinze ans, le site internet www.charles-de-gaulle.org s'est imposé comme un outil de référence sur le général de Gaulle mais également sur les principaux événements de l'histoire du XX^{ème} siècle (guerres mondiales, construction européenne, guerre froide). Très bien référencé sur les principaux moteurs de recherche, il a accueilli en moyenne 3 500 visiteurs par jour en 2015.

Il est néanmoins apparu indispensable d'en moderniser la navigation, en ciblant davantage les différents profils d'internautes pour faciliter leur recherche : le but est d'améliorer l'accessibilité aux ressources mises à disposition, mais aussi d'en proposer de nouvelles qui puissent répondre à deux objectifs fondamentaux pour les jeunes générations, l'éducation civique et l'éducation à l'image. La refonte de l'offre numérique de la Fondation a donc été définie par le Conseil d'administration comme un nouvel axe prioritaire ; elle a été engagée en 2015 et se poursuivra en 2016 et 2017 :

- En octobre 2015, une nouvelle version de l'espace « Pédagogie » de la Fondation a été mise en ligne : cet espace présente, à l'aide de dossiers thématiques et d'une fresque chronologique, des ressources pédagogiques en lien avec les programmes scolaires et issus des fonds documentaires de la Fondation et de ses partenaires.
- Depuis décembre 2015, un nouvel espace « Fil d'actualités » permet de présenter les différentes activités de la Fondation et plus largement l'actualité gaullienne, sous la forme d'un blog et en lien direct avec les réseaux sociaux.

- En 2016, la refonte se poursuivra avec la mise en ligne d'un espace grand public « Découvrir de Gaulle » qui permettra non seulement de mettre en valeur les ressources documentaires produites par la Fondation et ses partenaires institutionnels ; de présenter les lieux gaullois qui bénéficieront d'une rubrique dédiée régulièrement actualisée et enrichie ; et enfin, les expositions temporaires proposées par la Fondation, passées et à venir, y seront déclinées sous forme virtuelle afin d'en pérenniser le contenu.

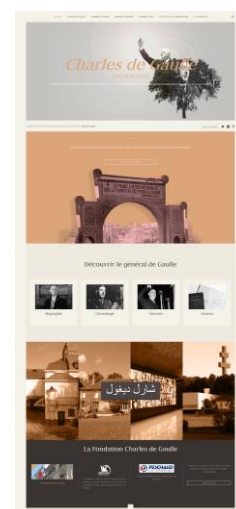
Outre l'espace présentant plus globalement la Fondation, celui consacré à la « Recherche et publications » permettra à un public de passionnés et de chercheurs d'avoir un accès simplifié à nos inventaires d'archives, à la revue *Espoir* et aux vidéos des conférences, séminaires et colloques organisés par la Fondation.

b) Traduction du site internet en langue arabe

Une version modernisée du site internet a également été traduite en langue arabe. Celle-ci s'ajoute aux traductions déjà existantes en anglais, en allemand, en espagnol et en chinois.

Son lancement a été l'occasion d'organiser une soirée aux Invalides réunissant spécialistes et corps diplomatique de la Ligue arabe pour réfléchir sur le thème « De Gaulle et le monde arabe : quel héritage, quelles perspectives au XXIème siècle ? ». Cette conférence a été animée à la fois par un historien spécialiste du monde arabe, le Professeur Henry Laurens, mais également par des personnalités politiques ayant occupé des fonctions diplomatiques de premier plan comme Hubert Védrine ou Hervé de Charrette.

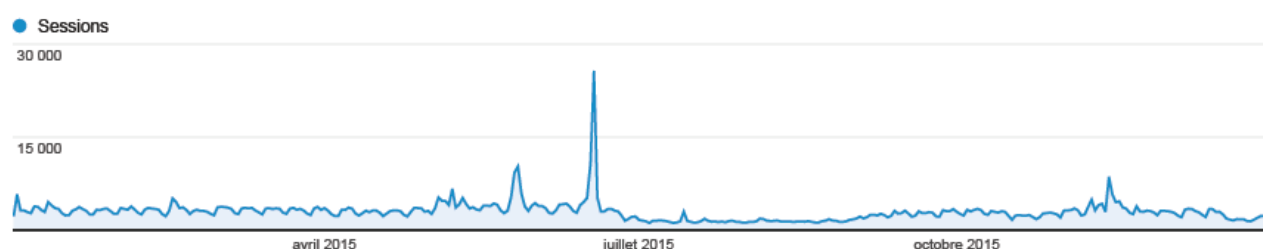
Un numéro de la revue *Espoir* a été consacré à cette conférence.



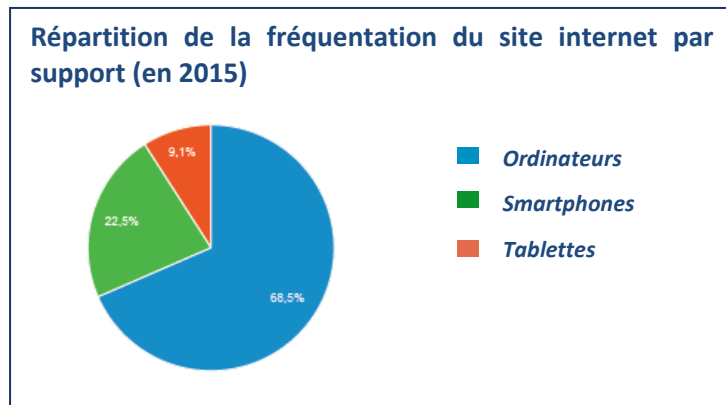
c) Une présence accrue sur internet

L'année 2015 s'est caractérisée par une présence accrue de la Fondation sur internet, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux. Déjà présente sur Twitter et Youtube, la Fondation a renforcé sa visibilité sur les réseaux sociaux en y intensifiant son activité et en ouvrant une page Facebook à partir du mois d'avril : elle compte, au 31 décembre 2015, 1 000 abonnés sur Twitter (soit une hausse de 75% par rapport à 2014), et a su réunir 1 500 abonnés sur Facebook en l'espace de 8 mois.

Cet essor s'est accompagné d'une stratégie de communication visant à utiliser cette nouvelle interactivité pour rediriger ces flux d'internautes vers le site internet de la Fondation en partageant des contenus de qualité sur des supports diversifiés : séminaires et conférences de la Fondation sont désormais intégralement filmés et consultables en ligne, et viennent ainsi compléter l'offre pédagogique de la Fondation.



Les résultats sont très encourageants : le nombre de visites journalières sur le site a ainsi connu une constante augmentation pour s'élever à une moyenne de 3 500 pour l'année 2015, avec des pics importants à l'occasion des commémorations du 8 mai (6 500 visiteurs) et du 18 juin (près de 25 000 visiteurs). Les supports utilisés se diversifient progressivement, montrant que la Fondation a su répondre à l'évolution des pratiques sur internet : les consultations du site sur mobile ou tablette est en constante progression à l'heure où la Fondation a fait le choix de travailler sur un format de site internet adapté à ces nouveaux supports.



II – L’ouverture et la contribution aux débats d’idées

1) Colloques et conférences

Au cours de l’année 2015, le Conseil scientifique de la Fondation Charles de Gaulle a poursuivi son activité dans plusieurs directions :

La Fondation a continué son effort de longue haleine pour favoriser une meilleure connaissance de l’histoire du gaullisme et de la vie politique française de l’après-guerre. Deux colloques ont été organisés. Tout d’abord un colloque sur Olivier Guichard, à l’Assemblée Nationale, les 5 et 6 février, qui, outre le fait de préciser certains points d’histoire politique de la V^{ème} République, a permis notamment d’aborder des enjeux d’aménagement du territoire et d’histoire du Grand-Ouest. Ce colloque fera l’objet d’une publication, aux éditions Nouveau Monde. Les 10 et 11 décembre, un colloque international a été consacré aux relations entre le général de Gaulle et la Gauche française. Ce colloque, conclu par une table ronde présidée par Jean-Noël Jeanneney, a permis de replacer ces enjeux dans le temps long, avant d’envisager l’ombre portée de cette relation lors d’une table ronde animée par Jean-Noël Jeanneney. Une approche thématique sur certains enjeux spécifiques (défense, décolonisation, politique économique,...) a nourri de fructueux débats. Ce colloque fera prochainement l’objet d’une publication aux éditions Nouveau Monde.



De manière plus ponctuelle, le conseil scientifique a également organisé des hommages, comme celui en l’honneur de Jacques Chaban-Delmas, le 2 octobre à l’Assemblée Nationale, et des conférences, afin de suivre l’actualité éditoriale sur le gaullisme, mais également sur des enjeux d’actualité.

Sont également organisées à la bibliothèque de la Fondation, de manière régulière, des rencontres autour de publications récentes pour susciter une réflexion et débats sur l’actualité : la Fondation a ainsi accueilli Laurent Bouvet, autour de son dernier ouvrage *l’Insécurité culturelle*, ou encore François Cornut-Gentille pour commenter la parution de son livre *Gouvernez !*, ou encore Henri Guaino sur *De Gaulle au présent*.

Un dernier aspect de la réflexion du conseil scientifique porte sur la notion de modèle français, et sur l’apport du gaullisme à celui-ci. Entamé en septembre 2014, un séminaire sur le modèle constitutionnel français et les origines de la Ve République, s’est conclu au mois de mai (les actes seront publiés dans la revue française de Droit constitutionnel) : il a conduit à l’organisation d’une journée d’étude franco-italienne, à Rome, le 24 septembre, sur la comparaison des modèles constitutionnels français et italiens, en partenariat avec la Fondation Magna Carta.

Le séminaire de cette année, organisé en partenariat avec le CRAPS (Centre de Réflexion sur l’avenir de la Protection sociale), porte sur le modèle social français, en particulier sur les enjeux de

protection sociale (politique familiale, chômage, risque santé, etc...), afin de creuser des pistes tracées lors d'une journée d'études organisée au Sénat le 4 mai. Cette activité scientifique a permis à la Fondation d'être associée à un projet de financement européen de la Recherche (Bourse Marie Sklodowska-Curie, Innovative Training Networks), porté par l'Université LUISS-Guido Carli (Rome).

Du 7 au 11 octobre 2015, et pour la cinquième année consécutive, la Fondation Charles de Gaulle a participé aux « **Rendez-vous de l'Histoire de Blois** ». Cette manifestation s'est imposée depuis sa création comme un point de rencontre incontournable entre historiens, éditeurs et passionnés d'histoire, cette année autour du thème « Les Empires ». La Fondation Charles de Gaulle est intervenue en la personne de son président, Jacques Godfrain, sur la question de « La Françafrique, mythes et réalités », et ses deux professeurs se sont vus confier un atelier pédagogique sur le thème de « La France libre et l'empire colonial français ».

La Fondation est également un centre de documentation, qui propose aux chercheurs l'accès à ses archives et à une bibliothèque. Aujourd'hui composé de 30 000 références, de 5 000 volumes et autant d'images d'archives, complétés par des films et enregistrements sonores, ce fonds est accessible aux chercheurs grâce à une bibliothèque spécialisée ainsi que des archives consultables sur réservation.

2) La revue *Espoir*

Créée en 1972, la revue trimestrielle **Espoir**, tirée en 1 500 exemplaires, s'adresse aussi bien au grand public qu'à un public éclairé. Elle ouvre ses colonnes aux universitaires et aux témoins de l'action du général de Gaulle : intellectuels, historiens, sociologues, politologues, économistes et philosophes collaborent régulièrement à sa publication, inscrivant naturellement la pensée gaulliste au cœur des sujets contemporains. Sa qualité et la diversité de ses articles sont autant d'atouts pour la Fondation.

La revue **Espoir**, tout en restant une revue de référence sur le plan historique, publie également des articles sur les grands sujets de débat contemporains.

Par ailleurs, une articulation plus systématique avec le site internet de la Fondation www.charles-de-gaulle.org permet au lecteur de compléter son information grâce à la consultation de vidéos ou de témoignages sonores en relation avec les dossiers traités dans la revue.

En 2015, la Fondation a édité trois numéros de la revue *Espoir* :

N° 179 : *70^e anniversaire de l'ordonnance du 9 août 1944*

N° 180 : *La démographie française : un enjeu capital*

N° 181 : *Environnement et développement humain*

www.charles-de-gaulle.org

Retrouvez le site de référence sur le général de Gaulle et l'histoire contemporaine sur :

facebook

La Fondation Charles de Gaulle dispose maintenant d'une page Facebook qui regroupe déjà plus de 800 abonnés.

Abonnez-vous pour suivre l'actualité de la Fondation :

<https://www.facebook.com/FondationCharlesdeGaulle>



La page Facebook complète le dispositif interactif de la Fondation Charles de Gaulle qui est également présent sur les réseaux sociaux :

- Twitter : https://twitter.com/web3_gaulle

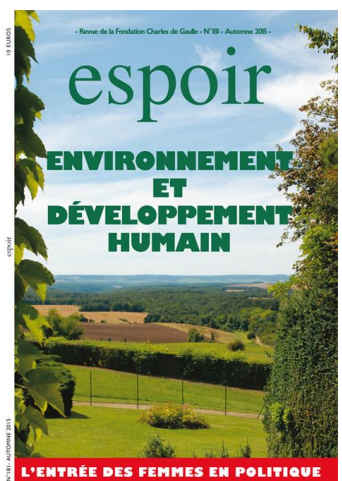
- YouTube : <https://www.youtube.com/user/fondationdegaulle/videos>

Animé par des historiens, le site internet www.charles-de-gaulle.org a su s'imposer comme le portail d'accès sur Internet à la connaissance de la vie et de l'œuvre du Général, et plus largement de l'ensemble du XX^e siècle (biographies, œuvres, dossiers thématiques). Point d'accès privilégié aux ressources historiques disponibles en ligne (discours du Général, iconographie), il participe à la politique d'acquisition des droits et de numérisation que la Fondation mène depuis des années.

Vitrine de la Fondation Charles de Gaulle, le site www.charles-de-gaulle.org informe les internautes sur les événements ou les productions éditoriales dont la Fondation est à l'origine mais aussi sur l'ensemble des productions culturelles, directement ou indirectement liées au général de Gaulle.

Le site www.charles-de-gaulle.org traduit en anglais, en allemand, en espagnol, en arabe et en chinois, ses articles de productions multimédias et connaît une audience croissante puisque aujourd'hui plus de 4 000 visiteurs, provenant de soixante et onze pays différents, le fréquentent quotidiennement.

La Fondation Charles de Gaulle s'engage également, avec le soutien financier du ministère de l'Éducation nationale, un site pédagogique, destiné au public scolaire et privilégiant une démarche interactive : pedagogie.charles-de-gaulle.org



3) Les Amis de la Fondation Charles de Gaulle

La Fondation Charles de Gaulle veille à rendre les idées du général de Gaulle accessibles à tous. L'association des Amis de la Fondation Charles de Gaulle, émanation particulièrement active de la Fondation, est un parfait relais de son action : conférences, rencontres par thème, visites de musées, et voyages qui privilégient des destinations où le souvenir du Général est très présent, ponctuent l'actualité des 800 membres des Amis de la Fondation Charles de Gaulle tout au long de l'année.

En 2015, des conférences et des dîners-débats, animés par des témoins, des écrivains, des historiens ou des collaborateurs qui ont côtoyé le général de Gaulle, ont été organisés. Le programme a suscité un grand intérêt qui s'est traduit par une forte participation.

- 27 janvier 2015 : conférence de Gérard Bardy sur son nouveau livre « La Légionnaire héroïque et libertine », consacré à une femme étonnante, Susan Travers, première femme dans la Légion Étrangère qui répond à l'appel du Général de Gaulle et s'engage dans la France Libre.
- 26 mars 2015 : dîner-débats autour de François Kersaudy à l'occasion de la réédition de sa biographie sur *Winston Churchill*.
- 4 juin 2015 : hommage à Jean-Louis Crémieux-Brilhac en présence de Thierry Terrier, secrétaire général de la Fondation de la France Libre, Christine Lévisse-Touzé, Chantal Morelle et Aurélie Luneau.
- 20 octobre 2015 : conférence du Colonel Fred Moore, Chancelier de l'Ordre de la Libération, et Vladimir Trouplin, conservateur du Musée de l'Ordre de la Libération, sur les « Unités combattantes Compagnons de la Libération ».
- 9 Novembre 2015 : voyage à Colombey-les-Deux-Eglises, journée d'hommage au général de Gaulle pour le 45^{ème} anniversaire de sa disparition, rythmée par une cérémonie à la Croix, une visite du Mémorial et de la Boiserie, et une conférence.
- 24 novembre 2015 : conférence de Chantal Morelle sur son nouvel ouvrage *De Gaulle, une passion pour la France*.

III – Le rayonnement international de la Fondation

Comme les années précédentes, la Fondation s'est efforcée d'associer le nom et l'œuvre du général de Gaulle aux préoccupations de notre temps tout en se tournant vers l'avenir, en France comme dans les pays où le souvenir du général de Gaulle demeure très présent encore aujourd'hui et où il apparaît que « De Gaulle, c'est la France ».

1) La saison mémorielle franco-britannique

Centrée sur l'exposition « Churchill-de Gaulle » réalisée en co-production avec le Musée de l'Armée, la saison mémorielle franco-britannique qui s'est étalée sur tout le premier semestre 2015 a permis à la Fondation de renouer des liens étroits avec l'ambassade de Grande-Bretagne. C'est avec son concours qu'elle a organisé divers événements en marge de l'exposition : la saison mémorielle a ainsi débuté par un concert donné aux Invalides par « l'Ensemble 1904 », lauréat du Winston Churchill Trust. Elle s'est ensuite poursuivie par l'organisation de différentes réceptions et d'un déjeuner aux Invalides qui a permis de réunir les familles de Gaulle et Churchill.

2) Le programme d'échanges franco-chinois de « personnalités d'avenir »

Forte de la visite de deux présidents chinois dans ses murs, HU Jintao en 2004 et XI Jinping en 2014, la Fondation Charles de Gaulle entretient des relations privilégiées avec la Chine depuis plus de dix ans grâce notamment à son programme d'échanges de « personnalités d'avenir » qui bénéficie du soutien régulier et renouvelé de la Fondation Bettencourt-Schueller.

Ce programme a vu le jour en 2005 lorsque la Fondation Charles de Gaulle et l'Institut des Affaires étrangères du Peuple chinois ont signé une convention afin de pérenniser les excellentes relations établies à l'occasion des Années croisées France-Chine, et afin de poursuivre l'action de la Fondation entreprise en Chine pour faire connaître le général de Gaulle et son œuvre.

Ce programme vise, pour le volet français, à permettre à de jeunes diplomates chinois, parrainés par la Fondation, de venir suivre un cursus d'études à Sciences Po ou à HEC : depuis 2005, six jeunes Chinois ont pu profiter de ce programme. En retour, l'Institut des Affaires étrangères du Peuple chinois reçoit une délégation de la Fondation Charles de Gaulle composée d'une quinzaine de futurs décideurs français, des secteurs public et privé, et les fait bénéficier de contacts privilégiés avec des homologues chinois. Tout en approfondissant leurs connaissances politiques, sociales, économiques et culturelles de la Chine en découvrant sa réalité et ses diversités, ce voyage d'études leur permet de nouer entre eux des liens bénéfiques. Trois voyages d'études ont déjà été effectués dans ce cadre en 2007, en 2011 et 2013.



L'année scolaire 2014-2015 a ainsi été marquée par l'accueil de deux boursiers chinois, venus suivre des cours de master à Sciences Po. Et c'est pour faire écho à leur venue que la Fondation Charles de Gaulle a emmené en septembre 2015 une délégation composée de 14 personnes à Pékin, dans le Yunnan et à Shanghai.

Placé sous le thème « **des énergies renouvelables et les nouvelles routes de la soie** », ce voyage a été rythmé par la visite d'entreprises françaises implantées en Chine et spécialisées dans le domaine des transports ou des énergies renouvelables (EDF, Airbus et Air Liquide), mais aussi d'entretiens avec de hauts fonctionnaires chinois du Ministère des Affaires étrangères, de l'Assemblée nationale populaire, et de la Commission consultative de Shanghai, ou de rencontres avec des économistes et entrepreneurs chinois (André Chieng, China Entrepreneurs Club).

Élaboré avec l'aval du ministère des Affaires étrangères (qui avait reçu la délégation dans ses murs pour son séminaire préparatoire le 7 juillet 2015), de l'ambassade de France à Pékin et du consulat général de Shanghai, ce programme ambitieux aura permis à ses participants d'approfondir les questions liées à la stratégie économique régionale de la Chine, à sa politique environnementale et à ses projets de désenclavement et de valorisation des zones rurales.



3) La visite du président ivoirien, Alassane Ouattara

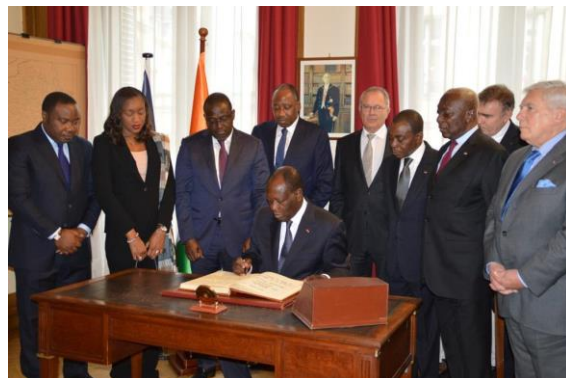
A l'occasion de sa visite en France dans le cadre de la COP 21, le président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Alassane Ouattara, a tenu à se rendre à la Fondation Charles de Gaulle le mardi 1^{er} décembre 2015, accompagné de son ministre des Affaires étrangères et de son ambassadeur à Paris.



En déposant une gerbe dans le bureau historique du général de Gaulle, il avait à cœur de rendre hommage aux deux hommes d'exception que furent le général de Gaulle et le président Félix Houphouët-Boigny dont il s'est dit fier d'être « l'un des fidèles héritiers ».

Une visite chargée d'histoire quand on connaît la proximité du Général avec celui qui devint le père de l'indépendance ivoirienne. Félix Houphouët-Boigny fut en effet député de la Côte d'Ivoire, puis ministre à cinq reprises du gouvernement français, avant d'être élu président de la Côte d'Ivoire en 1960 suite à l'accession de son pays à l'indépendance.

Reçu par Jacques Godfrain, ancien ministre et président de la Fondation Charles de Gaulle, Alassane Ouattara a pu s'attarder avec émotion devant la Constitution de 1958, dont la Fondation conserve une copie, et qui porte notamment la signature de son illustre prédécesseur. En tant que ministre d'État, Félix Houphouët-Boigny participa en effet, au sein d'un comité interministériel, à la rédaction de la Constitution de la Vème République.



IV – Les lieux de mémoire gauliens

1) La Boisserie, demeure familiale du général de Gaulle (Colombey)

Lieu principal de réflexion et d'écriture du général de Gaulle, la Boisserie, à Colombey-les-Deux-Eglises, a été achetée en 1934 par le commandant de Gaulle et son épouse. Une partie de la maison (la salle de séjour, le salon, la bibliothèque et le bureau avec leur mobilier original) est devenue un musée en 1979, qui accueille chaque année des milliers de visiteurs curieux de découvrir l'intimité de l'homme du 18 juin. La Boisserie est restée la propriété des descendants du Général qui en ont confié la gestion à la Fondation Charles de Gaulle.



Pour l'année 2015, la fréquentation a connu un léger recul lié à un contexte touristique à la baisse dans l'ensemble du département de la Haute-Marne, soit un total d'un peu moins de 50 000 visiteurs.

2) Le Mémorial Charles de Gaulle de Colombey

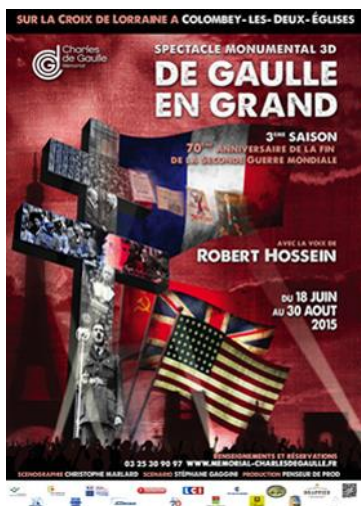
Réalisé par la Fondation Charles de Gaulle et le Conseil général de la Haute-Marne, le Mémorial Charles de Gaulle à Colombey accueille depuis 2008 des milliers de visiteurs au pied de la Croix de Lorraine. Conçue selon une scénographie moderne, l'exposition permanente de 1 600 m² retrace la vie du général de Gaulle selon un fil directeur original, son attachement au paysage et à la terre de Colombey : le visiteur y rencontre ainsi l'homme privé, sa vie de famille mais aussi la grande histoire.

L'année 2015 a été marquée au Mémorial par une programmation culturelle riche et diversifiée, basée à la fois sur l'accueil d'expositions prêtées par divers organismes et sur la production et la réalisation d'une grande exposition.

Dès le mois de février, le Mémorial a pu proposer à ses visiteurs une exposition intitulée « Les camps d'internés civils dans le Finistère durant la Première Guerre mondiale » réalisée par la base sous-marine de l'Île-Longue. Elle a été suivie en avril-mai par l'exposition « Mitterrand-Kohl : le geste de Verdun » conçue par le Centre mondial de la Paix de Verdun ; Hubert Védrine, ancien Ministre des Affaires étrangères, était présent à son vernissage. Enfin, à l'automne, deux expositions ont été présentées simultanément : « Le débarquement de Provence », réalisée par le Souvenir français de Saint-Raphaël et l'association des Anciens Combattants franco-américains pour le Var, et une autre consacrée aux sculptures d'une artiste locale, Céline Roblin.

Parallèlement, le Mémorial a élaboré, monté et produit une exposition dédiée aux « Premières dames de France » et qui s'est révélée l'un des événements-phares de l'été 2015. Anciennes premières dames et descendants ont collaboré à cette exposition et prêté de nombreux objets ;





Madame Bernadette Chirac s'est déplacée pour la visiter. Cette exposition a connu une belle couverture médiatique et a fait l'objet d'un cycle de conférences et de la publication d'un catalogue.

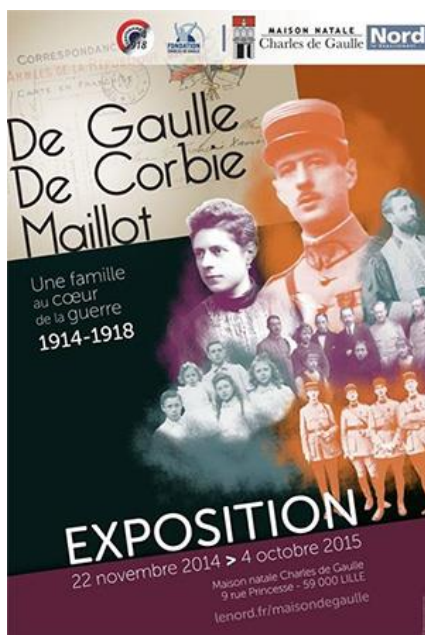
Au même moment, la troisième édition du spectacle de son et lumière « De Gaulle en grand », qui mit notamment à l'honneur le 70ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, a été projetée sur la Croix de Lorraine entre les 18 juin et 31 août, devant plus de 5 000 spectateurs.

En dépit de cette programmation éclectique et ambitieuse, la fréquentation du Mémorial a connu un léger recul par rapport à l'année précédente – vérifié dans l'ensemble du département, avec un total de 70 000 visiteurs, dont 10 % de scolaires.

Dans le prolongement de la restauration de la Croix de Lorraine, la Fondation Charles de Gaulle a fait réaliser par l'Office national des Forêts **une étude paysagère sur la colline de Colombey** dont elle est propriétaire. Cette étude a permis d'envisager le réaménagement et la valorisation des espaces paysagers autour du monument pour réaliser un parcours suivant un sentier à travers bois afin de permettre aux visiteurs de la Croix de Lorraine et du Mémorial de poursuivre la visite et de découvrir la flore des lieux mais aussi de se plonger dans une atmosphère de quiétude évoquant les promenades du général de Gaulle dans les forêts des environs ainsi que le parcours de promenade lancée par Madame Yvonne de Gaulle. Ce projet doit entrer dans sa phase opérationnelle en 2016, pour être achevé en 2017.

3) La maison natale à Lille (Nord)

Depuis 2014, la gestion de la Maison natale Charles de Gaulle est assurée par le Département du Nord : une convention de partenariat et de mise à disposition a été signée entre la Fondation Charles de Gaulle et le Département aux termes de laquelle la Fondation, qui reste propriétaire des lieux et du mobilier, conserve le magistère moral sur le plan culturel, restant ainsi acteur de l'organisation des expositions temporaires et gardant un droit de regard sur le fonctionnement général de la Maison natale.

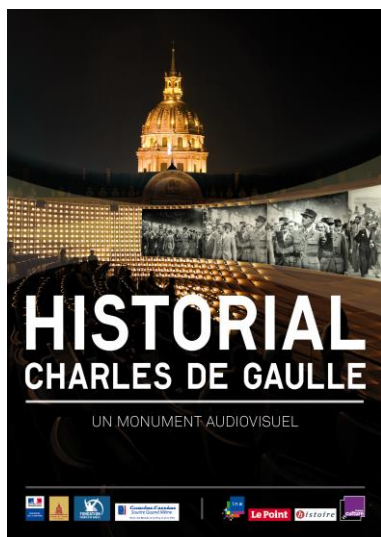


Ce partenariat a permis d'affecter des moyens supplémentaires à la communication de la Maison natale et à l'accueil du public, et surtout son intégration dans le réseau touristique du Département du Nord.

L'année 2015 y a été marquée par la présentation d'une exposition sur « **De Gaulle, De Corbie, Maillot : une famille au cœur de la Grande Guerre !** » qui a rencontré un franc succès auprès du grand public. La fréquentation de la Maison natale s'est stabilisée à un peu moins de 15 000 visiteurs cette année, confirmant ainsi l'augmentation enregistrée l'année précédente.

4) L'Historial Charles de Gaulle (Paris)

À la fois musée et mémorial, l'Historial est une source de savoirs sur le général de Gaulle et une réflexion sur la transmission de la connaissance historique. Vocation pédagogique, multilinguisme et nouvelles technologies constituent les maîtres-mots de ce projet destiné au grand public français et international.



Le cœur muséal est constitué d'une salle multi-écrans diffusant un film d'archives biographique et multilingue de 25 minutes réalisé avec le soutien des « Gueules cassées ». Autour, un déambulateur introductif mêlant « la marche du siècle » et les grands repères de l'itinéraire du général de Gaulle permet d'accéder à l'exposition permanente de 1 200 m².

Grâce à des moyens muséaux innovants comme les murs dynamiques, les livres animés, les bornes « questions d'Histoire », l'Historial propose plusieurs niveaux de discours allant de l'évocation grand public à la mise en scène des débats historiographiques d'aujourd'hui. Un espace d'exposition temporaire et une salle pédagogique dédiée à l'éducation à l'image complètent cet équipement culturel. Il a accueilli plus 110 000 visiteurs tout au long de l'année 2015, bénéficiant de la renommée de l'exposition « Churchill-De Gaulle ».

V – Les partenaires de la Fondation Charles de Gaulle

1) Les services de l'État

Comme chaque année, la Fondation a conduit ses projets grâce à l'aide de nombreux services de l'État : les services du Président de la République (cabinet et secrétariat général), ceux du Premier ministre (cabinet, direction des services administratifs et financiers), du ministère de la défense (cabinet du ministre et du secrétaire d'État, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives), du ministère des Affaires étrangères (cabinet du ministre, service du protocole, Direction Asie), du ministère de l'Intérieur (cabinet, secrétariat général), et du ministère de l'Éducation nationale. De même, l'Institut français, les postes diplomatiques et leurs services culturels ont été très sollicités.

Leur appui constant est essentiel, et la Fondation s'efforce de leur apporter une offre de qualité pouvant être présentée au grand public ainsi qu'à des personnalités de premier plan. De même, plusieurs préfetures et mairies ont apporté un concours précieux pour l'organisation en région d'événements mémoriels et d'expositions de la Fondation.

2) Le Club d'entreprises

Les nombreuses actions de la Fondation sont rendues possibles grâce au soutien de l'État et à celui de nos partenaires économiques.

Le Club d'entreprises de la Fondation Charles de Gaulle, présidé par Bertrand Collomb, président d'honneur du groupe Lafarge, regroupe à ce jour sept grandes entreprises publiques et privées qui comptent parmi les fleurons de l'économie française : Aéroport de Paris, Air France, la Caisse des Dépôts, EDF, Engie, le CEA Saclay, le CNES et Moët-Hennessy.

Dans un contexte de sollicitations accrues, la qualité de la relation que la Fondation entretient avec ses mécènes est vitale. L'intérêt que le Club d'entreprises porte aux activités de la Fondation est important, car il est le signe d'une relation durable et confiante entre la Fondation et les grandes entreprises, au nom d'une certaine idée de la France.



Moët Hennessy



3) Les autres partenaires

Afin d'être accompagnée au mieux dans l'élaboration de ses projets, la Fondation Charles de Gaulle a pris l'habitude de s'associer à des partenaires de premier plan afin de compléter ses propres compétences et obtenir des résultats de qualité.

La Fondation entretient des relations régulières et privilégiées avec des organismes comme la Fondation Bettencourt-Schueller qui soutient depuis 10 ans son programme d'échanges franco-chinois de « personnalités d'avenir ».

L'année 2015 a été plus spécifiquement marquée par un partenariat étroit avec le Musée de l'Armée autour de la production de l'exposition « Churchill-de Gaulle », une occasion de resserrer des liens entretenus de manière régulière depuis une quinzaine d'années. Elle a également été marquée par l'établissement d'une convention de partenariat avec l'association Ami, entends-tu ? tournée vers le développement de la mission pédagogique de la Fondation et d'actions à destination des jeunes.



ANNEXES

1) Les statuts de la Fondation (extraits)

Statuts annexés à l'arrêté n°383986 du 11 mai 2010

STATUTS DE LA FONDATION CHARLES DE GAULLE

I - BUT DE LA FONDATION

Article 1^{er} : L'établissement dit "Fondation Charles de Gaulle", fondé en 1991 par l'association, reconnue d'utilité publique, "Institut Charles de Gaulle", en vue d'assurer la pérennité des idéaux que celle-ci poursuivait statutairement, a pour but de servir la mémoire du général de Gaulle, de faire connaître, tant en France qu'à l'étranger, l'exemple qu'il a donné et les enseignements qu'il a laissés, par ses actions et par ses écrits, pour la défense des valeurs qui sont le patrimoine commun des Français.

La Fondation Charles de Gaulle met en œuvre les moyens énumérés à l'article 2 ci-après en vue d'harmoniser et encourager toutes les initiatives qui pourront être prises en l'honneur et en souvenir du Général de Gaulle, ou pour que sa pensée et sa vie continuent d'être un exemple pour l'action des hommes.

La Fondation s'interdit toute activité ou prise de position de caractère politique, notamment lors d'élections nationales ou locales.

Aucun membre du Conseil d'Administration de la Fondation ne peut faire état de sa qualité à l'occasion d'une prise de position politique.

Article 1^{er}-1 : Lorsqu'est prononcée la dissolution d'un organisme, tel qu'une fondation reconnue d'utilité publique ou une association, qui a un objet social se rattachant à l'œuvre ou à la pensée du général de Gaulle, notamment son rôle dans la libération de la France, la Fondation Charles de Gaulle a vocation, dès lors qu'elle est désignée, à recueillir, après la liquidation, l'actif net de l'organisme dissous, y compris ses archives.

Article 2 : Aux fins définies à l'article 1^{er}, la Fondation Charles de Gaulle met en œuvre les moyens ci-après :

- la recherche et la conservation de tous documents écrits ou audiovisuels, témoignages de toute nature, en vue de les mettre à la disposition des chercheurs et du public ;
- la conservation, l'acquisition, la gestion de tout bien, meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, ayant un lien avec l'œuvre, la vie et le souvenir du général de Gaulle ;
- l'encouragement des travaux, recherches et publications, notamment par l'octroi de bourses d'études ;
- l'organisation de colloques, conférences, cercles d'études ;
- l'édition et la publication de bulletins, revues ou autres ouvrages de l'esprit pouvant contribuer à une meilleure connaissance de la personne et de l'œuvre du général de Gaulle.

Article 2-1 : Lorsqu'il est fait application des dispositions de l'article 1^{er} 1 ci-dessus, la Fondation met en œuvre, s'il y a lieu, les moyens nécessaires pour accomplir les actions que menait l'organisme dissous, tels que : distribution de secours à des ressortissants de l'organisme ; bulletins commémoratifs ; gestion d'établissements ou d'œuvres diverses, etc.

En pareil cas, le Conseil d'administration de la Fondation peut constituer un comité consultatif chargé de l'assister dans ces actions et, au sein de la comptabilité générale de la Fondation, peut mettre en place un fonds spécifique permettant de suivre les actions ainsi prises en charge.

Article 2-2 : La Fondation Charles de Gaulle a qualité pour gérer, en tant que fondation affectataire, dans les conditions prévues au premier alinéa, deuxième phrase, de l'article 20 de la loi n° 87 du 23 juillet 1987 sur le mécénat, des biens, droits ou ressources qui lui sont affectés de manière irrévocable pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ayant un lien avec la personne, l'action ou l'œuvre du Général de Gaulle ou de ceux qui l'ont soutenu au cours de sa vie au service de la France.

Les actes de gestion administrative et comptable nécessités par cette activité sont suivis dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 2-1 ci-dessus. »

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 : La Fondation est administrée par un Conseil d'administration ainsi composé :

1°) Neuf membres désignés par la « Convention de la Fondation Charles de Gaulle » dont la composition et le rôle sont définis à l'article 12-1 ci-après ; ces membres sont dits "membres élus".

2°) Trois membres de droit désignés respectivement par :

- Le ministre de l'Intérieur ;
- Le ministre chargé de l'Économie et des Finances ;
- Le Conseil d'État ; l'intéressé est désigné par le vice-président du Conseil d'État ; il doit être en activité de service lors de sa première désignation.

3°) Trois membres ès qualités :

- Le Chancelier de l'Ordre de la Libération ; lorsque cet ordre aura disparu, une personnalité sera désignée par « le Conseil National des communes Compagnon de la Libération institué par la loi n° 99418 du 26 mai 1999 ».
- Les deux membres fondateurs de l'Institut Charles de Gaulle désignés nommément par le général de Gaulle lors de la création de l'Institut Charles de Gaulle, savoir MM. Geoffroy de Courcel et Pierre Lefranc.

4°) Un membre désigné par le Grand Chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur. Le mandat de ce membre est de quatre ans ; il est renouvelable une fois.

Si la désignation est faite pour remplacer un membre qui était en cours de mandat, le nouveau membre est désigné pour quatre ans à compter de sa désignation ; son mandat est renouvelable une fois même si le membre remplacé était en cours de second mandat.

II - Le membre du Conseil d'État prévu au c) du 2° du I est désigné pour six ans ; son mandat est renouvelable.

Sous réserve de ce qui est dit au III ci-dessous, le mandat des membres élus est de quatre ans ; il n'est renouvelable qu'une fois.

Les membres élus sont désignés par la voie d'une élection à bulletins secrets par les membres de la «Convention de la Fondation Charles de Gaulle», sur présentation du Conseil d'administration. Le vote par procuration est admis dans la limite de trois mandats par électeur.

III - Les membres élus ayant été répartis, lors de la création de la Fondation, par voie de tirage au sort, en deux groupes, l'un de cinq, l'autre de quatre membres, dont le mandat est, respectivement, de deux ans et

de quatre ans, les désignations qui seront faites lors de l'expiration du mandat de ces membres, qu'elles aient lieu par renouvellement d'un membre dont le mandat vient à expiration ou par la désignation d'un nouveau membre, seront de quatre ans ; si la désignation est faite par renouvellement, le deuxième mandat, quelle qu'ait été la durée du premier, ne pourra pas être lui-même renouvelé.

Tout remplacement d'un membre élu en cours de mandat est fait pour la durée du mandat restant à courir.

La durée du mandat des membres élus court à compter de la date de leur élection par la Convention ou de leur désignation par le Conseil d'administration lorsque celle-ci est faite à titre provisoire pour remplacer un poste de membre élu devenu vacant en cours de mandat.

Article 4 : Le conseil d'administration choisit en son sein un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire général.

Les mandats ne sont pas cumulables.

Le président et le vice-président ne peuvent être choisis parmi les membres de droit.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration peut, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, être assisté d'un conseil scientifique de trente-cinq membres au plus.

Le conseil d'administration désigne hors de son sein un commissaire aux comptes choisi parmi les experts comptables figurant sur la liste des professionnels agréés pour l'examen des comptes des sociétés faisant appel à l'épargne publique.

Il est procédé tous les deux ans au renouvellement des membres du bureau.

Article 5 : Le conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la majorité des membres en exercice du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans des conditions qui sont précisées par le règlement intérieur. Le conseil peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres est présent.

Il est tenu un procès-verbal des séances, lequel est signé du président et du secrétaire.

Les agents rétribués de la fondation peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration.

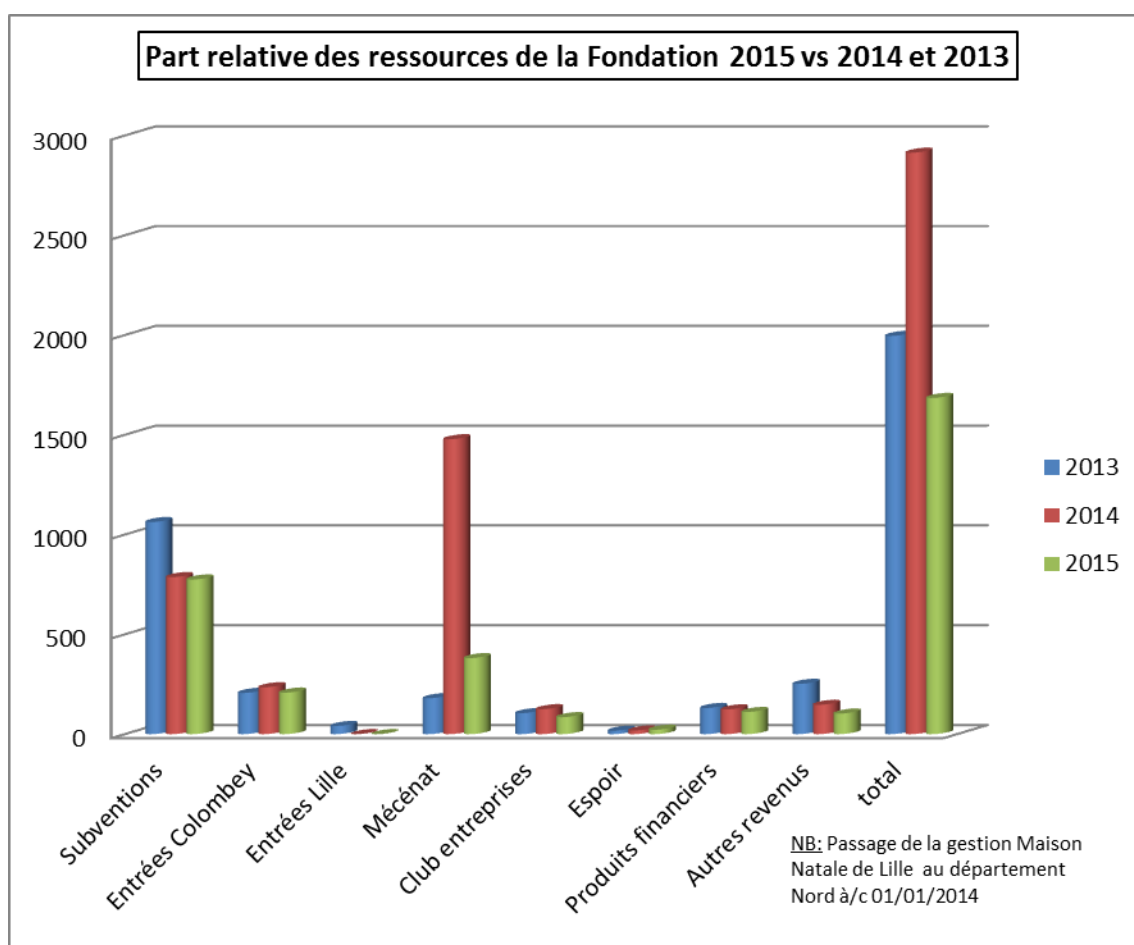
Article 6 : Toutes les fonctions de membre du conseil d'administration et de membre du bureau sont gratuites.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Bureau, statuant hors de la présence des intéressés ; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

2) Les moyens financiers et la gestion de la Fondation

Le budget de la Fondation représente en moyenne 2 millions d'euros, ce montant pouvant être supérieur les années exceptionnelles comme le furent 2008 (inauguration de l'Historial des Invalides et du Mémorial de Colombey-les-deux-Eglises) et 2010 (70^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin).

Le budget permet de couvrir les dépenses de fonctionnement et la rémunération de 16 salariés à temps plein, ou à équivalent temps plein, qui travaillent sur les sites de Colombey, de Lille et de Paris. Il permet la réalisation des nombreuses actions qui concourent à l'accomplissement des missions pédagogiques, scientifiques, commémoratives et événementielles, qu'elles soient nationales ou internationales, qui sont les raisons d'être de la Fondation.



Comme pour toute fondation, la Fondation Charles de Gaulle dispose d'un capital constitué de la dotation initiale accordée par l'État lors de sa création en 1992 et de l'apport de l'Institut Charles de Gaulle. Ce capital est placé pour partie en immobilier (les immeubles de la rue de Solferino à Paris et de la rue Princesse à Lille), par définition non producteur de revenus, et, pour le reste, en valeurs mobilières de placement entièrement sécurisées qui procurent un revenu régulier mais modeste.

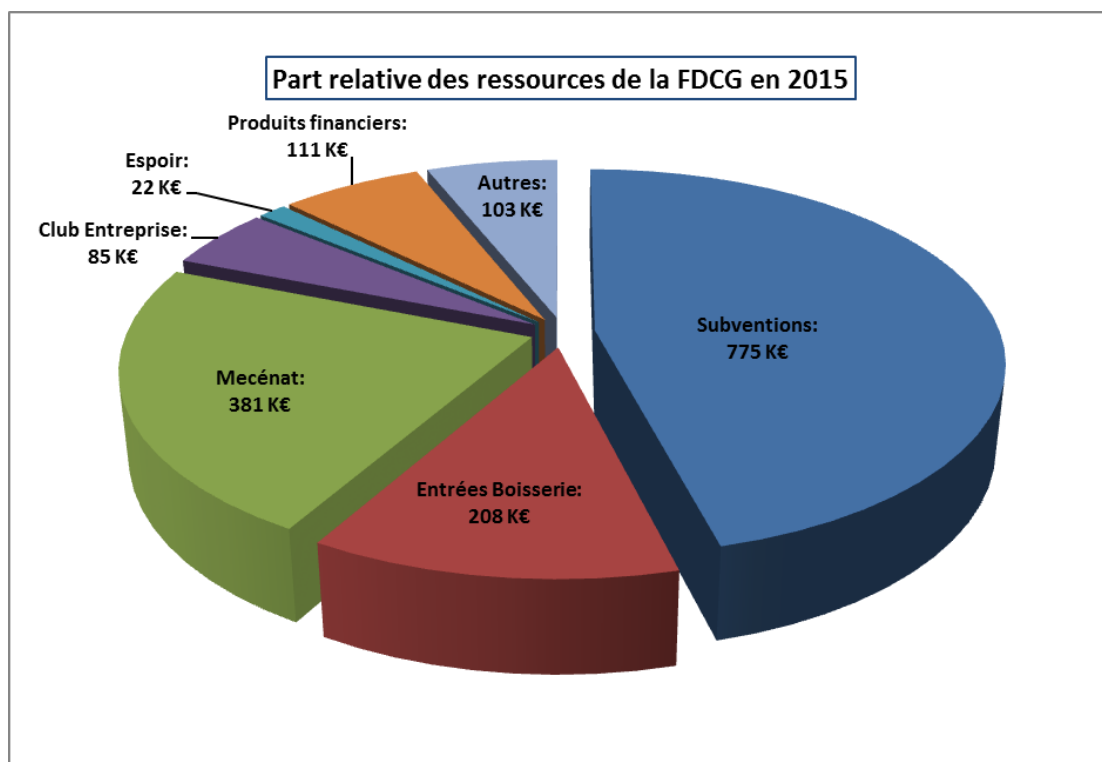
Les seuls revenus du capital ne permettant pas de couvrir les besoins financiers de la Fondation, il est nécessaire de trouver des financements auprès de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et privées et des particuliers. Outre les subventions publiques, qui jouent un rôle déterminant, la Fondation recherche en permanence des ressources nouvelles auprès de partenaires économiques

réguliers ou occasionnels - membres du club d'entreprises - ou dans le cadre de projets spécifiques menés en commun avec certaines entreprises.

Il est aussi nécessaire de rechercher le soutien du grand public par le biais de souscriptions ou de campagnes appropriées de mécénat conduites dans un but précis : c'est la mission qui est confiée au service du mécénat de la Fondation, qui a obtenu des résultats notables pour le financement de la rénovation de la Maison natale de Lille, de la construction du Mémorial de Colombey et de l'Historial de Paris. Ces trois établissements muséographiques, qui accueillent désormais près de 250 000 visiteurs par an, ont nécessité l'apport de plus de 10 millions d'euros levés essentiellement auprès de mécènes, de partenaires comme du grand public. Sans la participation d'acteurs extérieurs, ces réalisations majeures pour notre mémoire nationale n'auraient pu voir le jour.

Enfin, la Fondation Charles de Gaulle est habilitée à recevoir des legs. Des particuliers, gaullistes généreux, testateurs illustres ou parfois fort modestes, souhaitent voir leur nom associé à l'hommage rendu au plus illustre des Français. Il faut encourager cette démarche et la Fondation s'y emploie grâce aux conseils avisés de notaires bénévoles : les résultats sont encourageants et doivent être amplifiés car les dons et legs sont indispensables pour permettre à la Fondation de poursuivre ses actions.

La Fondation s'appuie ainsi sur un modèle combinant financements publics et financements privés, ce qui la conduit à innover en permanence pour s'adapter aux évolutions du contexte économique et au souci légitime des financeurs de pouvoir mesurer la finalité du soutien qu'ils apportent.



En observant l'évolution des années passées, on constate que désormais la Fondation est dépendante des subventions pour moins de la moitié de ses ressources (45,5%). Les ressources propres (produits d'exploitation, reprises sur amortissements et provisions, autres produits d'exploitation et produits financiers) ont atteint 830 000 euros en 2015 soit 54,4% du total des produits, la moyenne de la période 2001-2015 étant à 1,35 million et 46,2% du total des produits.

La Fondation Charles de Gaulle a depuis plus de 10 ans adopté une organisation budgétaire et comptable sûre et transparente fondée sur des procédures rigoureuses, un contrôle interne permanent et un contrôle externe périodique. Cette exigence sur la gestion s'impose compte tenu de la nature de la Fondation, qui est reconnue d'utilité publique, et de ses ressources faisant appel aux finances publiques et à la générosité publique.

Dès 2001, le conseil d'administration a choisi d'externaliser sa comptabilité à une société d'expertise-comptable reconnue, instaurant ainsi une séparation entre les décisions d'engagement et d'ordonnancement des dépenses et la tenue des opérations de comptabilité. La direction de la Fondation rend compte en permanence de sa gestion à la fois aux représentants élus du conseil d'administration, et en premier lieu au président, au secrétaire général et au trésorier, qui exercent leurs fonctions à titre entièrement bénévole. Le conseil d'administration comprend également deux représentants de l'État, l'un (un préfet), représentant le ministre de l'intérieur, l'autre (un inspecteur général des finances) représentant le ministre de l'économie et des finances.

Le contrôle externe est assuré par un commissaire aux comptes chargé chaque année de certifier la sincérité des comptes en vue de leur présentation devant le conseil d'administration.

Enfin, les comptes de la Fondation Charles de Gaulle sont envoyés chaque année aux services du Premier ministre, à la préfecture de Paris, et sont publiés au *Journal officiel*.

Ces procédures de gestion visent à garantir une transparence absolue qui doit être la règle pour un organisme en charge de la mémoire du général de Gaulle, et à offrir aux services de l'État, aux donateurs et mécènes et aux partenaires économiques un accès le plus ouvert possible à l'information sur les moyens financiers et leur utilisation par la Fondation.

3) Le Conseil d'administration de la Fondation (au 1^{er} septembre 2015)

- **Monsieur Jacques GODFRAIN – (PRÉSIDENT)**
Ancien ministre, ancien député-maire de Millau
 - **Colonel Fred MOORE – (VICE-PRÉSIDENT)**
Délégué national du Conseil des communes « Compagnon de la Libération »
 - **Monsieur Marc FOSSEUX – (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)**
Conseiller référendaire à la Cour des Comptes en disponibilité – Dirigeant de société (Groupama)
 - **Monsieur Philippe MAN – (TRÉSORIER)**
Directeur financier de société (Peschaud International)
-
- **Madame Diane de BELLESCIZE**
Professeur d'Université
 - **Madame Martine de BOISDEFRE**
Conseiller d'État – Président de la cour administrative d'appel de Versailles
 - **Monsieur Bernard BOUCAULT**
Préfet de police de Paris
 - **Monsieur Jacques BOUDY**
Secrétaire général de la Chancellerie de la Légion d'honneur
 - **Général d'armée (2s) Bruno CUCHE**
Ancien Chef d'État-major de l'armée de Terre, ancien Gouverneur des Invalides
 - **Monsieur Louis de FOUCHÉCOUR**
Inspecteur général des Finances – Dirigeant de société (GDF Suez)
 - **Monsieur Olivier GERMAIN-THOMAS**
Écrivain – Journaliste
 - **Monsieur François d'HARCOURT**
Conseiller d'État honoraire
 - **Madame Gaëlle MONTEILLER**
Dirigeant d'entreprise
 - **Monsieur Antoine RUFENACHT**
Ancien ministre, ancien maire du Havre

4) Le Conseil scientifique de la Fondation

- **Professeur Gilles LE BEGUEC – (PRÉSIDENT)**

- Monsieur Sébastien ALBERTELLI

Monsieur Robert BELOT

- Professeur Serge BERSTEIN

- Professeur Jean-Paul BLED

- Monsieur Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC †

- Monsieur Raphaël DARGENT

- Madame Nicole EVEN

Conservateur aux Archives nationales (département Exécutif-Législatif)

- Professeur Olivier FEIERTAG

- Professeur Rainer HUDEMANN

Université de Paris-Sorbonne (Maison de la Recherche)

- Monsieur Roland HUREAUX

- Monsieur François KERSAUDY

- Professeur Bernard LACHAISE

- Monsieur Alain LAQUIEZE

Professeur agrégé de droit public

- Monsieur Tristan LECOQ

Inspecteur général de l'Éducation nationale

- Professeur Henri LERNER

- Monsieur Pierre MAILLARD

Ambassadeur de France

- Professeur Christine MANIGAND

Université Paris III-Sorbonne Nouvelle

- Monsieur Stefan MARTENS

Institut historique allemand

- Monsieur Didier MAUS

- Madame Chantal MORELLE

- Monsieur Jean-François MURACCIOLE

- Madame Frédérique NEAU-DUFOUR

Directrice du Struthof

- Monsieur Philippe OULMONT

- Monsieur Jean-Pierre RIOUX

Inspecteur général (honoraire) de l'Éducation Nationale

- Monsieur Frédéric TRISTRAM

Université Paris-I Panthéon-Sorbonne

- Professeur Maurice VAÏSSE

- Professeur Olivier WIEVIORKA

5) L'équipe de la Fondation

Direction générale

Général (2s) François KESSLER
Directeur général (*jusqu'au 30 septembre 2015*)

Contre-amiral Jean-Claude BARRÈRE
Directeur (*à partir du 1^{er} octobre 2015*)

Sophie DI FOLCO
Secrétariat du Président, du Secrétaire général et du Directeur général

Direction des projets

Émeline VANTHUYNE
Chargée des expositions et de la pédagogie

Direction des Études et de la Recherche

Frédéric FOGACCI
Chargé des colloques et des archives
Secrétaire du Conseil scientifique

Direction des Publications et de la Diffusion

Catherine TROUILLER
Chargée des archives iconographiques
Rédactrice en chef de la revue *Espoir*

Isaac DJIBRILLA
Responsable relations adhérents, collectivités territoriales et institutionnelles

Direction de la Communication et des Partenariats

Camille de MARIGNAN

Service Internet, multimédia et informatique

Michel MÉTALLO
Webmestre (*jusqu'au 30 juin 2015*)

Youssri ABDOU
Chef de projet digital

Services généraux et administratifs

LCL Bernard NOUGUÉ
Directeur administratif (*jusqu'au 30 septembre 2015*)

Nicole BLATGÉ
Comptable

Éric DAVRIL
Assistant comptable

Martial GOUT
Accueil

Relations avec le public

Michel ANFROL
Président des Amis de la Fondation

Claude MARMOT
Visite guidée du bureau du général de Gaulle

La Boiserie (Colombey-les-Deux-Eglises)

Aurore JACQUINOT
Responsable du site

Valérie VASSEUR
Aide comptable

Claudine ROBERT
Agent d'accueil

Christian MERSON
Agent chargé de l'entretien et des espaces verts



Fondation reconnue d'utilité publique par
le décret du 22 novembre 1992

5, rue de Solferino – 75007 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 18 66 77

Fax : 33 (0) 1 44 18 66 99

contact@charles-de-gaulle.org

www.charles-de-gaulle.org

Président : Jacques GODFRAIN

Secrétaire général : Marc FOSSEUX

Directeur : Contre-amiral Jean-Claude BARRÈRE